

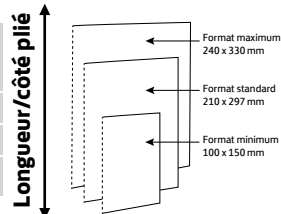
Spécifications de vos imprimés

Si vos imprimés ont des formes spéciales, des poids hors limites ou des dimensions hors gabarit, veuillez contacter PostNL au 088-868 68 68. Nos collègues du support distribution porte-à-porte sont à votre service pour trouver une solution convenant à la diffusion que vous souhaitez.

Pour pouvoir être traités correctement, vos imprimés doivent être conformes aux spécifications suivantes :

Dimensions :

	Minimum	Maximum
Longueur	150 mm	330 mm
Largeur	100 mm	240 mm
Épaisseur		8 mm



Remarques sur les dimensions:

- La longueur est mesurée le long du côté plié ou relié du dépliant. (le côté fermé de l'imprimé);
- L'épaisseur maximum dépend des dimensions de l'imprimé. Pour les plus petits formats, l'épaisseur maximum est 4 mm.

Papier:

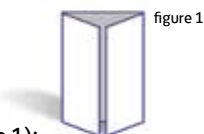
Type de papier	1 feuille g/m ²	2 feuilles g/m ²	4 feuilles g/m ²
Poids minimum			
Papier standard	80	57	47
Poids minimum			
Couché machine	90	57	47

- Papier : Maximum 200 grammes par mètre carré, et 100 grammes par dépliant;
- Les imprimés doivent avoir au moins un côté droit;
- Pour pouvoir être mécanisables, les imprimés comportant des volets ou plusieurs pages doivent être entièrement scellés sur au moins un côté (ou verso);
- L'encre ne doit pas déteindre;
- L'efficacité du traitement des imprimés dépend en grande partie de leur qualité et de la manière dont ils nous sont livrés.

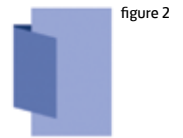
Pour les formats et les poids non standard, on déterminera au cas par cas si les envois sont mécanisables. La livraison d'imprimés de format différent n'est possible qu'après concertation préalable.

Imprimés mécanisables de manière limitée et sous certaines conditions:

- Les imprimés sous film plastique et feuilles d'étiquettes adhésives;
- Tous les formats non rectangulaires;
- Les pochettes en papier;
- Les dépliants 2 plis de type fenêtre (figure 1);



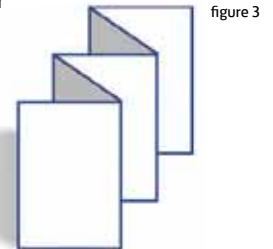
- Les imprimés qui comportent une ou plusieurs perforations ;
- Les imprimés portant un encart extérieur: feuillet de format plus petit que la brochure (figure 2).



Nous sommes à votre disposition pour vérifier si vos imprimés sont mécanisables.

Ne sont pas mécanisables:

- Les sacs en plastique et en papier;
- Les produits pliés en accordéon (figure 3);
- Les produits dont tous les bords sont découpés.

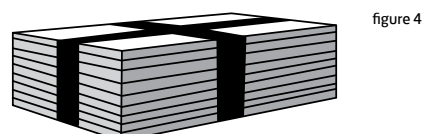


Imprimés

- Les imprimés porte-à-porte ne doivent pas comporter le logo Port payé de PostNL;
- Ne serrez pas trop les liasses (pour éviter que les imprimés ne se déchirent);
- Pas d'imprimés de forme oblique ou irrégulière;
- Pas de liasses bombées;
- Empiler correctement les imprimés sur des palettes ou des chariots conteneurs.

Liasses

- Les liasses d'imprimés doivent toutes avoir la même dimension/volume;
- Les liasses doivent être entourées d'un croisé de strapex ou de ficelle. Les banderoles et élastiques ne sont pas autorisés (figure 4);
- Les liasses ne doivent pas peser plus de 8 kg chacune;
- Inutile de compenser les liasses de moins de 300 unités. Au dessus de 300 unités, 2 orientations par liasse au maximum (ex : 2x250 pour 500 unités). Si les liasses comportent plus de deux orientations, les éventuels frais supplémentaires de traitement vous seront portés entièrement en compte;
- Jusqu'à 100 unités, arrondir la liasse par un multiple de 10;
- Si les produits sont livrés dans des boîtes, il n'est pas nécessaire de les mettre en liasse comme mentionné au point 2 ; Le poids maximum autorisé est de 8 kg par boîte (toujours en accord avec votre gestionnaire de commande);
- L'intitulé des imprimés doit être clairement indiqué.



Spécifications pour le dépôt

Pour garantir la distribution de vos imprimés dans les temps, il est important de respecter les spécifications suivantes. Le dépôt du lot s'effectue **exclusivement** en accord avec les gestionnaires de commandes du service support de distribution porte-à-porte de PostNL.

Modalités de dépôt

Veillez déposer vos imprimés munis de l'étiquetage fourni par PostNL au site et à l'heure préalablement convenus en respectant les consignes suivantes:

Unités de transport

- Vous pouvez livrer vos imprimés sur des palettes (sauf pour les sites de dépôt locaux), des chariots conteneurs ou dans des sacs postaux. Veuillez contacter un collaborateur du support de distribution porte-à-porte si vous souhaitez commander des sacs postaux et/ou de chariots conteneurs;
- Le poids des sacs postaux ne doit pas dépasser 20 kg;
- Chariots conteneurs:
 - charge minimum : 100 kg;
 - charge maximum : 325 kg (390 kg chariot compris).

Spécifications des palettes

- En cas de livraison sur europalettes, les dimensions seront: 80x120 cm (pas de consigne);
- Les palettes chargées doivent pouvoir être empilées;
- Hauteur de charge des palettes : 135 cm maxi. (palette comprise, 150 cm);
- Poids maximum par palette : 650 kg (poids de la palette non compris);
- Les liasses doivent être empilées et arrimées de manière à ne pas tomber pendant le transport (film étirable/sangles).

Éditions, versions ou titres différents

Veillez vous mettre d'accord au préalable avec PostNL sur le nombre d'éditions.

- Un seul titre par palette (chariot conteneur ou sac postal). Si ce n'est pas possible pour des raisons de volume, les imprimés doivent être triés et clairement séparés avant le conditionnement sur palette;
- Indiquer le(s) titre(s) des imprimés sur la carte de palette;
- Une liste récapitulative comportant le numéro de palette et les éditions concernées doit accompagner le premier lot;
- Le titre de l'imprimé doit clairement figurer sur le dessus ou le dessous de la liasse.

Étiquetage

- Les palettes sont étiquetées à l'aide de cartes de palette comportant le numéro de commande PostNL;
- PostNL vous fournit ces étiquettes que vous utilisez lors du dépôt aux sites locaux PostNL:
- Étiquettes pour sacs postaux;
- Étiquettes pour chariots conteneurs;
- Cartes de palette;
- Pour le dépôt dans les sites centraux, il est possible de confectionner ses propres étiquettes, en accord avec le gestionnaire de commandes de PostNL. Dans ce cas, il convient de faire figurer les données suivantes sur l'étiquetage:

- Nom du donneur d'ordre (client);
- Nom de l'expéditeur (imprimerie);
- Intitulé de l'imprimé;
- Numéro de commande, et, le cas échéant, le numéro d'édition de PostNL, numéro de semaine de distribution (N.B. : le numéro de semaine ne correspond pas toujours au numéro séquentiel de l'imprimé);
- Nombre de liasses et nombre d'imprimés par liasse;
- Nombre total d'imprimés par sac postal, chariot conteneur ou palette;
- Numéro d'unité de transport (ex. : la palette 1/3 est la première palette sur un total de trois);
- S'il y a plusieurs titres par chariot ou palette, il convient de le mentionner sur l'étiquetage.

Bordereau

(le bordereau doit être conforme aux conditions CMR) (en cas de transport en conteneur ou sur palette et de livraison à un site central). Les données suivantes doivent figurer sur le bordereau :

- Donneur d'ordre et expéditeur;
- Numéro(s) de commande;
- Nombre total d'unités de transport;
- Intitulé(s) des imprimés;
- Nombre de liasses par unité de transport;
- Nombre d'exemplaires au total;
- Nombre d'exemplaires par liasse.

Les différentes commandes et les intitulés des divers imprimés doivent être mentionnés séparément sur le bordereau.

Livraison non conforme

Toute livraison non conforme aux présentes spécifications peut avoir des conséquences sur la qualité de la distribution de vos imprimés et donner lieu à des frais supplémentaires. Il peut s'agir de :

- Frais supplémentaires de transport et d'enlèvement;
- Frais supplémentaires de distribution. Il est possible de reporter la distribution d'un commun accord;
- Frais de stockage;
- Distribution au jour convenu non garantie.

Livraison pour plusieurs semaines de distribution

Si la distribution de vos imprimés doit s'étaler sur différentes semaines, il convient de livrer le tirage nécessaire par semaine de distribution.

En cas de pluralité de déposants/livres/transporteurs, les conditions seront les mêmes pour tous.

Site de dépôt central:

CENTRE DE TRI PORTE-À-PORTE
Rutherfordweg 102, 3542 CG UTRECHT

Schéma de dépôt

	Lu	ma	mer	jeu	ven	sam	dím	lu	ma	mer	jeu	ven	sam
Distribution standard	●	●	●	<12h					●				●
Jour fixe mardi	●	●	●	<12h					●				
Jour fixe samedi				●	●	<12h							●
Spécialités/imprimés officiels	●	●	●	<12h							●		

- Heure limite de dépôt local (Guichet Affaires ou Centre de tri Lettres)
- Heure limite de dépôt centralisé (Centre de tri Porte-à-porte, Rutherfordweg 102 Utrecht)
- Moment de distribution